

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE

Direction des Finances et Moyens
Généraux

Service des Moyens Généraux et garage

MARCHÉ PUBLIC

Accord-cadre de Fournitures courantes

Fournitures de pièces détachées
et prestations pour le parc de
véhicules légers, poids lourds et
engins du garage départemental
de la Charente

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2023F0558

Date limite de remise des plis

07 / 06 / 2024 à 17 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Direction des Finances et Moyens Généraux

Service des Moyens Généraux et garage

Adresse : 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME CEDEX 9

Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : Jean-Christophe GOUPILLEAU - Chargé de marchés publics au SMGG

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fournitures de pièces détachées et prestations pour le parc de véhicules légers, poids lourds et engins du garage départemental de la Charente**

Code CPV	Libellé CPV
34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fournitures de pièces détachées et prestations pour le parc de véhicules légers, poids lourds et engins du garage départemental de la Charente
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	29 lots
 Lieu d'exécution	Garage départemental 44 rue de Québec 16000 ANGOULEME
 Durée	A compter de la date de prise d'effet du marché jusqu'au 31 décembre 2025 - 3 reconductions à partir du 1er janvier 2026 de 12 mois chacune.
 Variation des prix	Révisibles (référence)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement – Forme du contrat :

La consultation est décomposée en 29 lots :

N° Lot et libellé	Nature	Montant maximum annuel
Lot n°1 : Fourniture pièces d'origine pour matériel RENAULT type VL - VU	Pièces détachées	30 000,00 € HT
Lot n°2 : Fourniture pièces d'origine pour matériel du groupe STELLANTIS	Pièces détachées	69 000,00 € HT
Lot n°3 : Fourniture pièces de première monte et PREMIUM pour matériels toutes marques type VL - VU	Pièces détachées	225 000,00 € HT
Lot n°4 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour matériel RENAULT TRUCKS	Pièces détachées	111 000,00 € HT
	Prestations	40 000,00 € HT
Lot n°5 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour matériel IVECO	Pièces détachées	25 000,00 € HT
	Prestations	20 000,00 € HT

N° Lot et libellé	Nature	Montant maximum annuel
Lot n°6 : Fourniture pièces de première monte et PREMIUM pour matériels toutes marques type PL	Pièces détachées	10 000,00 € HT
Lot n°7 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour tracteurs CLAAS	Pièces détachées	60 000,00 € HT
	Prestations	20 000,00 € HT
Lot n°8 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour tracteurs MASSEY FERGUSON	Pièces détachées	105 000,00 € HT
	Prestations	25 000,00 € HT
Lot n°9 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour matériels NOREMAT	Pièces détachées	231 000,00 € HT
	Prestations	25 000,00 € HT
Lot n°10 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour matériel LIEBHERR	Pièces détachées	100 000,00 € HT
	Prestations	50 000,00 € HT
Lot n°11 : Fourniture pièces d'origine pour matériels ENERGREEN	Pièces détachées	50 000,00 € HT
Lot n°12 : Fourniture de pièces d'usure pour balayeuse et désherbeuses	Pièces détachées	18 000,00 € HT
Lot n°13 : Fourniture pièces d'origine pour matériels EUROLINERS	Pièces détachées	30 000,00 € HT
Lot n°14 : Fourniture et pose de pneumatiques PL, ENGINs et MATERIELS AGRICOLES	Pièces détachées	120 000,00 € HT
Lot n°15 : Fourniture pneumatiques PREMIUM et accessoires pour VL	Pièces détachées	129 000,00 € HT
Lot n°16 : Fourniture de batteries 1ere monte et PREMIUM tous véhicules	Pièces détachées	24 000,00 € HT
Lot n°17 : Fourniture d'articles de boulonnerie	Pièces détachées	10 500,00 € HT
Lot n°18 : Petites fournitures automobiles électriques	Pièces détachées	10 500,00 € HT
Lot n°19 : Aciers spéciaux	Pièces détachées	18 000,00 € HT
Lot n°20 : Fabrication de flexibles sur mesure	Pièces détachées	12 000,00 € HT
Lot n°21 : Fourniture de produits spécifiques d'atelier	Pièces détachées	21 000,00 € HT
Lot n°22 : Fourniture pièces d'origine pour éclairage spéciaux MERCURA	Pièces détachées	57 000,00 € HT
Lot n°23 : Fourniture de pièces d'origine pour saleuses ACOMETIS 3m3 9747	Pièces détachées	15 000,00 € HT
Lot n°24 : Prestation de carrosserie VL/VU/fourgon<3,5T	Prestations	21 000,00 € HT
Lot n°25 : Fourniture pièces adaptables ENERGREEN-NOREMAT	Pièces détachées	40 000,00 € HT
Lot n°26 : Affûtage de lames et outils	Prestations	3 000,00 € HT
Lot n°27 : Prestations de réparation VL, VU et fourgon - Zone du Grand ANGOULEME	Prestations	20 000,00 € HT
Lot n°28 : Fourniture pièces d'origine MAILLEUX	Pièces détachées	7 500,00 € HT
Lot n°29 : Fourniture pièces d'origine et prestations pour matériel SECMAIR	Pièces détachées	50 000,00 € HT
	Prestations	20 000,00 € HT

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)
- Cadre du mémoire technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 200 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics.lacharente.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

<u>Adresse postale</u>	<u>Adresse physique</u>
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 31 boulevard Emile Roux CS 60 000 16917 ANGOULÊME CEDEX	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 36 rue de l' Arsenal Bureau 1.06 16000 ANGOULÊME

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats Qualité	<i>Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité</i>
Références (FCS)	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
DUME	<i>DUME</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<p>- Acte d'engagement, cadre joint à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ; - En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article R2193-1 du Code de la commande publique : <ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et 5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1, L8241-1 et 2 du Code du Travail ; - Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant. <p>Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.</p>
Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)	- Bordereau des prix unitaires, cadre joint à compléter ;
Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)	- Détail estimatif destiné au jugement des offres, cadre joint à compléter ;
Cadre du mémoire technique	<p>- Documents explicatifs : Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ pour l'accueil : la disponibilité et réactivité des interlocuteurs ou interlocuteur unique pour le Garage, aide à la commande, assistance et conseil, ... ; ✚ des indications relatives à la qualité des produits avec les fiches techniques officielles et les fiches de données sécurité, ces documents devant être certifiés. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'authenticité de ces attestations ; ✚ le cas échéant, le logiciel utilisé pour faciliter les commandes et l'identification des pièces ; ✚ la fréquence des livraisons : le nombre par jour et si possibilité de pouvoir aller se dépanner en cas d'urgence ; ✚ Pour le lot 21, les échantillons.

Document	Descriptif
Tarif(s) ou catalogue(s)	- <i>Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant</i>

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Planning de la consultation :**

Sans objet.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les

candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Recevabilité candidature	Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique
2. Garanties professionnelles et financières	Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes
3. Garanties techniques	Pour l'examen des garanties techniques, il pourra être tenu compte des conditions de déroulement des marchés que le candidat a exécuté par la personne publique

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (70 %)	Le critère "Valeur technique" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique. Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la valeur technique, les principes généraux suivants seront adoptés : 0 : Inacceptable, non traité 0,25 : Acceptable mais présence de réserves significatives 0,50 : Contenu acceptable avec réserves mineures 0,75 : Contenu satisfaisant 1 : Contenu très satisfaisant
- Qualité des produits (30 pts)	Qualité des produits proposés au travers des fiches techniques officielles et des fiches de données de sécurité attestées
- Garantie proposée (10 pts)	Garantie avec sa durée et sa mise en œuvre dans le cas de pièces défectueuses au travers du mémoire justificatif dûment rempli
- Qualité du service (30 pts)	Qualité du service au travers du mémoire justificatif

Critère	Complément
2. Prix (30 %)	Le critère "prix" sera examiné au regard du document financier (DEJO + rabais) valorisé par le candidat. La note attribuée s'établira selon la formule suivante : Note = Nbre de points affecté au critère x (prix le plus bas / prix proposé par le candidat)
- Montant porté au détail estimatif destiné au jugement des offres (25 pts)	Note = Nb points affectés au critère x prix le plus bas* /prix proposé par le candidat
- Rabais consenti sur les tarifs publics du/des catalogues (5 pts)	Note = Nb points affectés au critère x rabais proposé (ou moyenne des rabais) / rabais le plus élevé (ou moyenne des rabais)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Appréciation technique des offres pour le lot 21 :

Le candidat devra fournir, à l'appui de sa proposition, les échantillons indiqués sur le BPU.

Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits - rendus - conservés) :

- La fourniture et le port sont à la charge de l'entreprise.
- Toutefois ces échantillons seront payés sur présentation d'une facture dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle les candidats auront été informés du rejet de leur proposition.

Toute proposition pour le lot 21 devra faire l'objet d'un envoi d'échantillon. Une proposition sera rejetée si le candidat n'a pas envoyé d'échantillon.

Ces échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante :

**Garage départemental de la Charente
44 rue de Québec
16000 ANGOULEME**

La mention : ECHANTILLONS – Lot 21 - Fourniture de produits spécifiques d'atelier devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Ceux-ci ne porteront aucune étiquette mentionnant le nom du fournisseur. Les numéros de lot et d'article inscrits sur le bordereau devront être indiqués pour chaque produit. Ce renseignement est indispensable. En son absence, les échantillons ne seront pas testés.

Un bordereau à l'en-tête du fournisseur reprenant le N° de lot, les références et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Les échantillons devront parvenir **avant le 07 juin 2024 à 17 h** à l'adresse ci-dessus.

En fonction du résultat, il sera décidé du produit à retenir. Tout au long de l'année, le fournisseur devra livrer un produit conforme à l'échantillon.

5. CONCLUSION DE LA CONSULTATION

■ Documents à produire par le candidat retenu

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Il devra joindre les mêmes documents pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre.

Toutefois, vous pouvez mettre ces pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise. Ainsi vos acheteurs pourront y accéder, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture de ces attestations. Et vous recevrez vos notifications 10 jours plus tôt.

Mettez votre RIB, votre KBIS, votre attestation d'assurance, votre NOTI-2 (charges sociales et fiscales), et votre attestation semestrielle (Urssaf), en ligne.

Pour cela connectez-vous sur AWS-Entreprises.com, puis faites " GESTION / Attestations ".

■ Signature du marché

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement à l'aide d'un **certificat électronique** au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique **au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »)**.

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Rappels important :

- ***Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.***
- ***Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCAP, CCTP, DPGF, mémoire technique,...) devant être simplement listées dans ce document.***
- ***La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.***

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics.lacharente.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@lacharente.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative.

Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Tout recours contentieux notifié au pouvoir adjudicateur devra obligatoirement l'être à l'adresse suivante : marchespublics@lacharente.fr

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Poitiers
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
Téléphone : 05.49.60.79.19
Courriel : ta-poitiers@juradm.fr
Télécopie : 05.49.60.68.09
Site internet : <http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Caroline MELEARD ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)